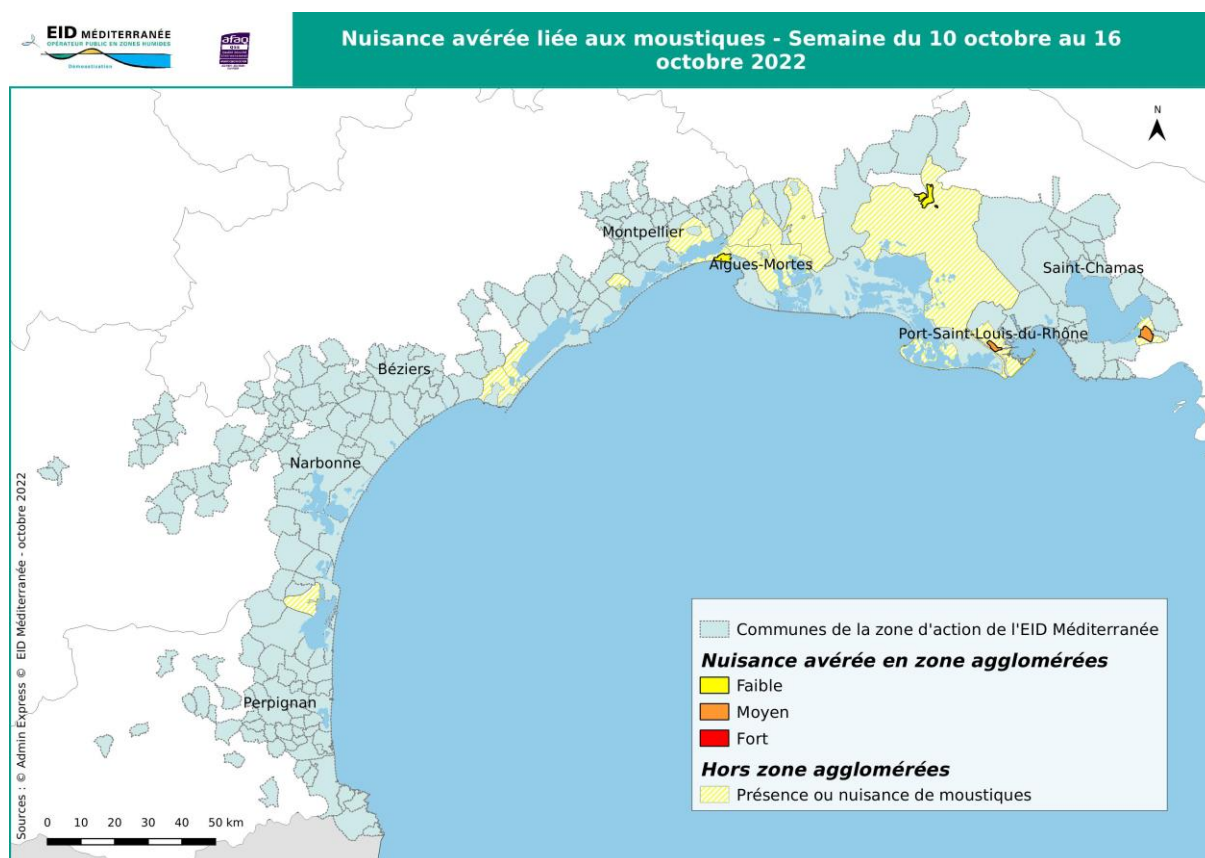


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 10 au 16 octobre 2022



Au cours de la semaine du 10 octobre 2022 :

On observe encore une présence certaine, à quelques endroits et hors agglomération, de moustiques issus des zones humides, principalement *Aedes caspius*. Cette espèce vit ses derniers moments de l'année car la diapause (hibernation) de ses œufs s'opère en ce mois d'octobre.

En zones humides, les mises en eau naturelles se sont arrêtées, globalement, depuis fin septembre et des larves de moustiques cibles ont été collectées sur 11 hectares seulement. Les traitements ont été réalisés au sol. Avec un cumul de près de 28 000 hectares traités à ce jour, 2022 se situe dans la moyenne des années 2017-2021.

En secteurs urbanisés, le moustique-tigre semble baisser d'intensité progressivement, ce qui est également normal, à raison d'un débit de diapause (sa présence s'étale généralement entre mai et novembre).

À compter du 17 octobre 2022 :

Les vents de mer prévus au long des prochains jours devraient entraîner progressivement la submersion des zones humides concernées, comme celles périphériques des étangs et de la mer. Si tel est le cas, on devrait observer des éclosions d'œufs « mixtes » : d'*Aedes detritus* et d'*Aedes caspius*. L'éthologie (comportement dans son milieu naturel) d'*Aedes caspius* justifie une analyse fine de ces éclosions éventuelles, dans l'optique du choix de traiter ou non, selon l'estimation du risque de nuisance.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : À l'embouchure du Grand-Rhône, les nuisances liées à *Aedes caspius* sont localisées dans le sud des communes. Le vent de sud-est risque de submerger de nouvelles zones humides. Des prospections détermineront le choix de traiter et les moyens à mettre en œuvre.

Sur le pourtour de l'étang de Berre, on note une nuisance par accumulation (mises en eau par infiltration successives) de moustiques « ruraux » dans les quartiers situés en bordure du Bolmon, à Marignane (13). À un degré moindre, on observe une nuisance sur le stade de Saint-Chamas, à la tombée de la nuit, mais localisée. La gêne occasionnée par le moustique-tigre *Aedes albopictus* est en légère baisse.

- **Gard** : Quelques populations de moustiques « ruraux » résiduelles sont observées en milieu naturel, mais les densités en très nette baisse ne sauraient générer de risque dans les zones urbaines. Le moustique-tigre se fait également plus discret.

- **Hérault** : Excepté peut-être quelques situations isolées, comme à La Fadèze, sur l'étang de Thau, ou autour des étangs palavasiens et de l'Or, d'où des moustiques issus des zones humides littorales pourraient se disperser vers l'intérieur des terres, à ce jour, rien ne laisse présager un risque de nuisance significatif en zones urbaines, inhérent aux moustiques « ruraux ». Le moustique-tigre *Aedes albopictus* est toujours présent dans l'ensemble des communes colonisées.

- **Aude** : Peu à peu, le niveau des populations de moustiques « ruraux » observé à certains endroits, comme sur l'île de Sainte-Lucie, à Port-la-Nouvelle, est en régression, même si on peut y prévoir encore quelques piqûres. Le niveau des étangs qui sont en lien direct avec la mer monte progressivement, sous l'influence des vents de mer, ce qui nécessite une surveillance. En secteurs urbanisés, les moustiques-tigres occasionnent encore quelques désagréments.

- **Pyrénées-Orientales** : Faible présence de moustiques « ruraux », notamment à Salses-le-Château, dont le ressenti est favorisé par l'absence de vent et les températures douces pour la saison. Le coup de mer de dimanche 16 octobre, qui devrait se poursuivre durant toute la semaine, provoque l'élévation du niveau des plans d'eau (de l'étang de Salses, notamment), avec des risques de submersion de zones humides sèches et l'apparition probable de larves d'*Aedes*. Chaque situation sera analysée quant à la suite à donner en matière de traitements.



